

Bon de commande ("BdC") n° :

PRESTATAIRE

Raison sociale :

N° SIREN :

N° SIRET :

N° Tva communautaire :

Tél. :

Fax :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Complément d'adresse :

ADRESSE DE FACTURATION

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Complément d'adresse :

CONTACTS

Nom du représentant légal :

Tél. :

Email :

Nom du contact commercial :

Tél. :

Email :

PRIX DES PRESTATIONS AFFICHES APRES DEDUCTION DE

LA COMMISSION DE VIP CARE

1. LA COIFFURE

- a. Brushing naturel : 33,75€ TTC pour 30 à 45 minutes
- b. Brushing travaillé : 45€ TTC pour 45 à 60 minutes
- c. Attache simple : 60€ TTC pour 30 à 45 minutes
- d. Coupe/Brushing : 90€ TTC pour 60 à 90 minutes
- e. Chignon : 97,5€ TTC pour 60 à 90 minutes

2. LE MAQUILLAGE

- a. De soirée : 112,5€ TTC pour 60 à 75 minutes
- b. De jour : 52,5€ TTC pour 30 à 45 minutes

3. LE MARIAGE : coiffure mariée, maquillage mariée et le forfait mariage

- a. Coiffure avec essai : 285€ TTC pour 120 minutes essai et 60 à 90 minutes Jour J
- b. Maquillage avec essai : 262,5€ TTC pour 120 minutes essai et 60 à 90 minutes Jour J
- c. Forfait mariage avec essai 547,5€ TTC pour 120 minutes essai chaque prestations et 60 à 90 minutes Jour J pour chaque prestations

4. LE MASSAGE

- a. Californien : 90€ TTC pour 90 minutes
- b. Californien : 67,5€ TTC pour 60 minutes
- c. Deep tissue : 90€ TTC pour 90 minutes
- d. Deep tissue : 67,5€ TTC pour 60 minutes

5. LA BEAUTE DES MAINS ET DES PIEDS

- a. Beauté des mains avec pose de vernis simple : 39€ TTC pour 45 minutes
- b. Beauté des pieds avec pose de vernis simple : 48,75€ TTC pour 45 à 55 minutes
- c. Beauté des mains avec pose de vernis semi-permanent : 48,75€ TTC pour 45 à 60 minutes
- d. Beauté des pieds avec pose de vernis semi-permanent : 56,25€ TTC pour 60 à 75 minutes

6. LE COACHING SPORTIF

- a. Coaching individuel à domicile / en extérieur : 97,5€ TTC pour 75 minutes
- b. Coaching en duo à domicile / en extérieur : 112,5€ TTC pour 90 minutes
- c. Pack individuel de 12 séances (à la suite d'une séance découverte) - 802,5€ TTC pour 12 séances de 60 minutes
- d. Pack en duo de 12 séances (à la suite d'une séance découverte) - 967,5€ TTC pour 12 séances de 60 minutes

COMMISSION VIP CARE

25% du prix des Prestations affiché sur le site

DUREE

12 mois à compter de l'acceptation et de la signature du Contrat (CGV + BdC)



CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRESTATAIRES

ARTICLE 1 – APPLICATION - TERRITOIRE

Les présentes conditions générales de vente (*ci-après dénommées « CGV »*) ainsi que le(s) bon(s) de commande confirmé(s) par le prestataire (*ci-après le « Prestataire »*) régissent exclusivement les relations entre VIP CARE et le prestataire, tiers professionnel indépendant, qui exécute des prestations de services de beauté et de bien-être et proposées sur le site Internet de VIP CARE accessible à l'adresse url suivante : www.vipcare.fr (*ci-après dénommé le « Site »*) ainsi que sur l'application mobile de VIP CARE téléchargeable sur l'Apple App Store pour les systèmes iOS et Google Play Store pour les Systèmes Android (*ci-après dénommée l' « Application »*).

Le Prestataire déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptés sans aucune restriction ni réserve.

L'acceptation et la signature électronique des CGV et du bon de commande par le Client Professionnel expriment l'intégralité des obligations entre VIP CARE et le Prestataire.

Il est précisé que le bon de commande est dématérialisé lors de la vente de prestation de services sur le Site ou sur l'Application et que les CGV prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat ou de services du Prestataire.

Les CGV applicables sont celles disponibles sur le Site et/ou l'Application et en vigueur à la date de l'acceptation du prix figurant sur le bon de commande accepté par le Prestataire.

Le Prestataire a la possibilité de consulter, de télécharger et d'imprimer les présentes CGV depuis le Site et/ou l'Application. VIP CARE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Le Prestataire reconnaît à ce titre qu'il lui appartient de consulter régulièrement les CGV sur le Site et/ou l'Application. VIP CARE s'engage à informer le Prestataire en cas de modifications substantielles des CGV, c'est-à-dire portant sur des éléments essentiels venant affecter directement l'exécution du Contrat.

Toute modification des CGV sera présumée acceptée par le Prestataire qui, après avoir été averti par un e-mail d'information ou par un message d'information déposé sur le Site et/ou sur l'Application, n'a pas exprimé son désaccord dans un délai de quatorze (14) jours.

Les présentes CGV sont uniquement applicables aux services commandés, effectués et facturés en France par un Prestataire situé en France métropolitaine.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

Au sens des présentes CGV, chacun des termes et/ou expressions mentionnés ci-après et utilisés avec une majuscule aura la signification qui suit, à savoir :

- « **Bon de Commande** » : désigne le document contractuel émis par VIP CARE suite à une demande de réservation d'un Client et adressé électroniquement au Prestataire. L'acceptation



du Bon de Commande par signature électronique du Prestataire caractérise l'accord du Prestataire de réaliser la Prestation ;

- « **Client** » : désigne le consommateur (personne physique) ou l'entreprise (personne morale), qui réserve une ou plusieurs Prestation(s) proposée(s) par le biais du Site et/ou de l'Application et qui est mis en relation avec un ou plusieurs Prestataire(s), qui exécute(nt) la/(les)dite(s) Prestation(s) ;
- « **Contrat** » : désigne les présentes CGV et le Bon de Commande acceptés et signés électroniquement par le Prestataire sur le Site et/ou l'Application ;
- « **Commande** » : désigne l'acceptation du Bon de Commande ainsi que des CGV par le Prestataire par signature électronique ;
- « **Compte Professionnel** » : désigne le compte en ligne créé par le Prestataire lui permettant de se connecter au Site et/ou à l'Application, d'accéder aux Services, de consulter les demandes de réservation d'un ou de plusieurs Client(s) et de renseigner son texte de présentation ;
- « **Mot de passe** » : désigne tout code confidentiel ou mot de passe choisi par le Prestataire lui permettant de se connecter à son Compte Professionnel afin d'accéder au Site et/ou l'Application et à ses Services ;
- « **Partie(s)** » : désigne individuellement VIP CARE ou le Prestataire et collectivement VIP CARE et le Prestataire ;
- « **Prestataire** » : désigne le professionnel tiers indépendant, spécialisé et compétent dans le secteur de la beauté et du bien-être qu'il aura identifié sur son Compte Professionnel, qui est mis en relation avec un ou plusieurs Client(s) par le biais du Site et/ou de l'Application pour exécuter la (les) Prestation(s) réservée(s) par un ou plusieurs Clients ;
- « **Prestation** » : désigne la prestation de services proposée par VIP CARE sur le Site et/ou l'Application et réalisée par le Prestataire auprès du/(des) Clients dans les catégories suivantes :
 - La coiffure,
 - Le maquillage,
 - Le mariage (coiffure mariée, maquillage mariée et le forfait mariage),
 - Le massage,
 - La beauté des mains et des pieds,
 - Le coaching sportif.
- « **Service(s)** » : désignent d'une part, le service de mise en relation entre les Clients et les Prestataires, fourni par VIP CARE via le Site et/ou sur l'Application et d'autre part, les services spécifiques proposés aux Prestataires via leurs Comptes Professionnels, à savoir : (i) service de demandes de réservations, (ii) service d'agenda en ligne et (iii) historique des factures.

Les termes définis au titre du présent article s'appliquent au singulier et au pluriel.



ARTICLE 3 – ACCES AU SITE ET/OU A L'APPLICATION

Le Site et l'Application sont des plateformes web éditées par VIP CARE afin de mettre en relation le Prestataire avec les Clients.

L'accès au Site et à l'Application est libre et gratuit. La connexion aux Comptes Professionnels est strictement réservée aux personnes majeures et ayant la capacité juridique pour conclure le présent Contrat. A ce titre, VIP CARE se réserve le droit en cas de doute de procéder à la vérification de l'âge d'un Prestataire en lui demandant de produire une pièce d'identité justificative.

VIP CARE s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à faire ses meilleurs efforts pour assurer l'accès permanent au Site et à l'Application ainsi qu'aux Services (24h/24, 7 jours sur 7) et à assurer leur bon fonctionnement. Toutefois, VIP CARE ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une éventuelle indisponibilité de son Site ou de son Application ou d'un des Services en cas de force majeure et notamment en cas de maintenance évolutive ou corrective du Site et/ou évolution de l'Application.

Il est précisé que les équipements informatiques utilisés par le Prestataire (en ce compris, les ordinateurs, tablettes, téléphones, logiciels, moyens de communication électronique, etc.) pour accéder au Site et/ou à l'Application sont à la charge exclusive du Prestataire. Il appartient également au Prestataire de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses matériels informatiques et logiciels de la contamination par toutes formes d'attaques ou de virus transitant éventuellement à travers le Site et/ou l'Application. Tout téléchargement de logiciel effectué par le Prestataire ou obtenu par tout autre moyen lors de sa connexion et de son utilisation du Site et/ou de l'Application demeure aux risques et péril du Prestataire. Il est également précisé que les frais de communications électroniques (en ce compris, les coûts téléphoniques, coûts d'accès à Internet, etc.) sont à la charge exclusive du Prestataire.

Par ailleurs, les taux de transfert et les temps de réponses sur le Site et/ou l'Application ne sont pas garantis par VIP CARE. Le Prestataire reconnaît ainsi et accepte que la vitesse de transmission des informations sur le Site et/ou l'Application ne relève pas des Services proposés par VIP CARE au Prestataire mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux de communications électroniques et des caractéristiques techniques de son mode de connexion (fibre optique, câble, ADSL, 3G, 4G, etc.) et de son accès Internet.

ARTICLE 4 - CREATION DU COMPTE PROFESSIONNEL

Par le biais du Site ou de l'Application, le Prestataire a la possibilité de proposer aux Clients des Prestations dans les catégories suivantes :

- La coiffure,
- Le maquillage,
- Le mariage (coiffure mariée, maquillage mariée et le forfait mariage),
- Le massage,
- La beauté des mains et des pieds,
- Le coaching sportif.

Avant tout accès aux Services, le Prestataire sera soumis à un questionnaire de VIP CARE.



En fonction des réponses communiquées, VIP CARE adressera au Prestataire un e-mail d'inscription contenant un guide de bienvenue (guide d'emploi pour son inscription) ainsi que son Mot de passe provisoire lui permettant de créer son Compte Professionnel sur le Site et/ou l'Application.

La création du Compte Professionnel s'effectue dans l'onglet « *Devenir Prestataire* » du Site et/ou de l'Application et implique obligatoirement le renseignement des informations et des données à caractère professionnel suivantes :

- Nom,
- Prénom,
- Raison sociale et statut de l'entreprise du Prestataire,
- Adresse géolocalisable,
- Rayon d'intervention en kilomètres,
- Code postal,
- Ville,
- Adresse e-mail,
- Numéro de mobile,
- Mot de passe,
- Diplôme / Licence / Attestation,
- Texte de présentation,
- Photo professionnelle,
- Réponses aux questions : « *Pourquoi souhaitez-vous rejoindre VIP CARE ?* » et « *Comment nous avez-vous connus ?* »
- CV,
- Localisation sur plan.

Le Prestataire devra également identifier, en cochant les cases prévues à cet effet, les Prestations pour lesquelles il présente des compétences professionnelles, dans les catégories suivantes : Coiffure, Maquillage, Forfait Mariage (coiffure, maquillage et manucure), Massage, Manucure – Pédicure, Coaching sportif.

Une fois les informations et données personnelles renseignées, le Prestataire doit valider son inscription en cliquant sur le bouton « *Valider* » prévu à cet effet.

Lors de sa première connexion, le Prestataire doit choisir un Mot de passe, qui est strictement personnel et confidentiel et reste sous sa seule responsabilité. A ce titre, le Prestataire s'engage à ne pas le communiquer à des tiers et à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer sa confidentialité, sa sécurité, et son utilisation correcte, afin d'éviter qu'ils ne soient révélés à des tiers non autorisés.

En cas de vol, de perte ou d'utilisation non autorisée par des tiers du Mot de passe du Prestataire, ce dernier doit, dans les plus brefs délais, utiliser la procédure lui permettant, sur le Site et/ou l'Application, de modifier son mot de passe en cliquant sur le bouton « *mot de passe oublié* » prévu à cet effet. En cas de problème persistant, le Prestataire peut contacter VIP CARE par email en précisant l'objet de sa demande (ex. modification de mot passe) et en indiquant les données à caractère personnel suivants : nom, prénom(s) à l'adresse et adresse e-mail : info@vipcare.fr. Dans ce cas, il est précisé qu'un justificatif d'identité pourra lui être demandé par VIP CARE.

Afin de valider son inscription, le Prestataire doit ensuite confirmer la création de son Compte Professionnel en cliquant sur le lien hypertexte présent dans l'e-mail de confirmation qui lui sera adressé à l'adresse e-mail qu'il aura préalablement renseigné.



Chaque Prestataire peut mettre fin à son inscription sur le Site et/ou l'Application en demandant la suppression de son Compte Professionnel à tout moment en contactant VIP CARE par e-mail à l'adresse suivante : info@vipcare.fr.

Le Prestataire s'engage à saisir des informations et données personnelles exactes, complètes et à jour, qui ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs et ne portent pas atteinte aux droits de tiers (nom patronymique ou marque d'autrui) ou encore des éléments d'œuvres protégées par le droit de la propriété intellectuelle.

Il est précisé que l'exactitude et la mise à jour des informations et données personnelles qui seront renseignées sur le Compte Professionnel et notamment le profil du Prestataire relève de son entière et exclusive responsabilité. A ce titre, la responsabilité de VIP CARE ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait et en tout état de cause le Prestataire garantira VIP CARE en cas de mise en cause de la responsabilité de VIP CARE.

En cas de non-respect des obligations qui précèdent et notamment de fausse information ou d'information trompeuse, VIP CARE se réserve le droit de suspendre immédiatement ou de supprimer le Compte Professionnel du Prestataire en cause et de lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie du Site et de l'Application ainsi qu'aux Services dans les conditions de l'article 9 ci-après. VIP CARE se réserve également le droit de suspendre le Compte Professionnel en cas de plainte de toute nature d'un Client qui présenterait un caractère grave ou récurrent contre le Prestataire. La suppression définitive du Compte Professionnel du Prestataire par VIP CARE sera effective dans un délai de huit (8) jours à compter de la date d'affichage du message d'information dans le Compte Professionnel du Prestataire et de la réception de l'e-mail d'information.

ARTICLE 5 – DESCRIPTION DES SERVICES MIS A DISPOSITION DU PRESTATAIRE PAR VIP CARE

VIP CARE met à disposition du Prestataire d'une part, un service de mise en relation avec les Clients par le biais du Site et/ou de l'Application et d'autre part, des services spécifiques proposés aux Prestataires via leurs Comptes Professionnels, à savoir : (i) service de demandes de réservations, (ii) service d'agenda en ligne et (iii) historique des factures.

5.1. Le Service de demandes de réservations

Toute demande de réservation d'un Client fait l'objet d'un Bon de Commande adressé par VIP CARE au Prestataire par mail d'information et notification automatique dans le Compte Professionnel des Prestataires inscrits dans la catégorie de Prestations choisie et se trouvant dans le périmètre de localisation du Client.

VIP CARE affiche ainsi, dans un onglet « Demandes » accessible dans le Compte Professionnel du Prestataire, une présentation des Bons de Commandes des Clients en attente d'acceptation. Il est précisé que les Prestataires ont la possibilité d'accepter ou de refuser les Bons de Commande des Clients de VIP CARE.

La Commande sera attribuée au premier Prestataire ayant accepté le Bon de Commande, soit depuis son Compte Professionnel, soit en cliquant sur l'e-mail d'information.

Le Prestataire accepte dès lors le caractère non garanti de l'attribution de la Prestation. En d'autres termes, la notification d'un Bon de Commande sur le Site et/ou l'Application ou par email ne garantit pas au Prestataire qui l'aurait accepté une attribution certaine de la Prestation concernée, dès lors que



Le Bon de Commande est diffusé à l'ensemble des autres Prestataires proposant la même catégorie de Prestations dans le même périmètre de localisation.

Dans la rubrique « Demandes » accessible dans le Compte Personnel du Client le Service de demande de réservation est ainsi composé des trois (3) onglets suivants :

- Vos demandes en attente d'acceptation ;
- Vos demandes en cours de réalisation ;
- Vos Prestations validées.

Une fois le Bon de Commande accepté par le Prestataire, la Commande est passée et le Client en est immédiatement informé par VIP Care.

Le Prestataire dispose de la faculté de modifier ou d'annuler une ou plusieurs Commandes (rendez-vous) par le biais de son Compte Professionnel. Toutefois, VIP CARE se réserve le droit, dans les conditions de l'article 9 ci-après, de suspendre ou de résilier le Contrat dans l'hypothèse où le Prestataire refuserait cinq (5) Bons de Commande de Clients successifs ou à intervalle très rapproché.

La responsabilité de VIP CARE ne saurait être en aucun cas engagée du fait d'un défaut de ponctualité, d'un report ou d'une annulation d'une Commande par le Client, dès lors que le Client bénéficie des mêmes conditions de report ou d'annulation que le Prestataire.

Il est expressément précisé que les demandes de réservations des Clients s'effectuent exclusivement par le biais du Site et/ou de l'Application ; à l'exclusion de tout autre moyen de communications téléphoniques ou électroniques qui serait utilisé par le Prestataire pour entrer en contact avec les Clients. Ainsi, une fois le Bon de Commande confirmé par le Prestataire, celui-ci est autorisé à prendre uniquement contact avec les Clients par téléphone, e-mail ou SMS, pour leur adresser des informations complémentaires relatives au rendez-vous fixé ou pour la bonne exécution de la Prestation.

Une fois la Prestation exécutée, le Prestataire demande au Client de cliquer depuis le Compte Professionnel du Prestataire sur la case « Confirmation Client » pour valider définitivement la bonne exécution de la Prestation.

En d'autres termes, chaque Client doit valider la Prestation en présence du Prestataire directement depuis le Compte Professionnel de ce dernier. La Prestation réalisée apparaîtra alors dans l'onglet « Vos prestations validées » après validation du Client.

5.2. Le Services d'agenda en ligne

VIP CARE met à la disposition du Prestataire un Service d'agenda en ligne accessible depuis un onglet dédié dans son Compte Professionnel. Ce Service d'agenda en ligne permet au Prestataire de visualiser les Commandes des Clients (prestation voulue, lieu d'exécution, date et heure choisie) et celles qu'il aura déjà réalisées auprès des Clients.

5.3. Historique des factures

Enfin, le Prestataire aura également la possibilité de consulter en ligne, dans l'onglet « Factures » de son Compte Professionnel, l'historique des factures correspondant aux Prestations validées par le Client une fois la Prestation correspondante réalisée.

Les Services mis à la disposition du Prestataire par VIP CARE sont décrits et présentés dans les CGV avec la plus grande clarté possible. Toutefois, si le Prestataire souhaitait des renseignements



complémentaires, il lui appartient de les solliciter auprès de VIP CARE. La responsabilité de VIP CARE ne pouvant être engagée en cas d'omission des CGV.

ARTICLE 6 – CONCLUSION DU CONTRAT ET PREUVE

6.1. Une fois son inscription définitivement validée par VIP CARE et afin de bénéficier de l'ensemble des Services, le Prestataire sera notifié d'un message d'information depuis son Compte Personnel et par e-mail d'information et devra accepter, en cliquant sur une case à cocher à l'endroit prévu à cet effet, et signer électroniquement les présentes CGV. Cette acceptation entraînera l'envoi d'un e-mail de confirmation adressée par VIP CARE au Prestataire.

Toutes les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par voie d'e-mail au plus tard au moment du début d'exécution du Contrat.

Toute Commande vaut acceptation du prix et des conditions de réalisation des Services et Prestations.

Dans certaines hypothèses, notamment en cas d'adresse email erronée ou autre problème survenant sur le Compte Professionnel du Prestataire, il est expressément précisé que VIP CARE se réserve le droit de suspendre le Contrat jusqu'à la résolution du problème.

6.2. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de VIP CARE dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les Parties. L'archivage des Bons de Commande, des Commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

6.3. Pour toute question relative au traitement et/ou au suivi de la Commande, le Prestataire a la possibilité de contacter VIP CARE par email en précisant l'objet de sa demande et en indiquant les données à caractère personnel suivants : identifiant, nom, prénom(s) à l'adresse : info@vipcare.fr ou d'appeler au n° 01.42.66.50.46 du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00 (coût d'un appel local non surtaxé).

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

7.1. Le montant du prix affiché sur le Site et/ou l'Application pour chaque Prestation est fixé par VIP CARE. Le prix revenant au Prestataire apparaît, de manière claire et précise, sur le Bon de Commande (*ci-après dénommé le « Prix »*). Ce Prix correspond aux Prestations payées par les Clients.

Il est précisé que le Prix figurant sur le Bon de Commande tiendra compte des majorations s'appliquant selon l'heure (de 07h00 à 09h00 et entre 20h00 et 22h00) où le jour (dimanche et jours fériés) à laquelle la Prestation doit être exécutée.

Le Prix s'entend toutes taxes comprises et droits similaires exigibles.

Après l'exécution d'une Prestation, la validation de celle-ci par le Client et le Prestataire, VIP CARE reversera, par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées auront été communiquées par le Prestataire, le Prix au Prestataire.



7.2. VIP CARE sera libre de modifier à tout moment les prix affichés sur son Site et/ou Application, étant précisé que les nouveaux tarifs ne seront pas applicables aux Bons de Commande en cours qu'ils aient été ou non acceptés.

VIP CARE sera également libre de modifier à tout moment le prix des Services et revenant à VIP CARE ; étant précisé que le nouveau tarif ne sera applicable aux Bons de Commandes en cours qu'ils aient été ou non acceptés.

7.3. Il est expressément précisé qu'à défaut de notification par le Client de report ou d'annulation de la Prestation ou en cas de non-respect par le Client des délais de report ou d'annulation tels que prévus pour le Prestataire ci-après, le Prix sera automatiquement reversé au Prestataire.

7.4. Il est expressément précisé qu'à défaut de validation de la Prestation par le Client, le Prix revenant au Prestataire sera conservé par VIP CARE jusqu'à résolution de la difficulté existante entre le Client et le Prestataire.

Dès lors qu'un accord aura été décidé entre le Client et le Prestataire et dûment notifié à VIP CARE, celle-ci procèdera à la répartition du Prix conformément à l'accord intervenu entre le Client et le Prestataire.

ARTICLE 8 – ENTREE EN VIGUEUR

Le Contrat entrera en vigueur à compter de l'acceptation et la signature électronique des CGV par le Prestataire.

ARTICLE 9 – SUSPENSION – FERMETURE DU COMPTE PROFESSIONNEL

9.1. VIP CARE se réserve le droit, en cas de non-respect d'une de ses obligations par le Prestataire, soit de suspendre les Services, soit de supprimer l'accès au Compte Professionnel et de résilier le Contrat de plein droit et sans qu'aucune indemnité ou pénalités ne soit due à ce titre.

En cas de suspension du Compte Professionnel, VIP CARE notifie cette suspension par courrier RAR en indiquant le motif de cette suspension et en invitant le Prestataire à réparer son manquement contractuel dans les meilleurs délais. VIP CARE clôturera le Compte Professionnel à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours après réception dudit courrier RAR par le Prestataire si ce dernier n'a pas réagi ou n'a pas réparé le manquement visé dans la mise en demeure

9.2. VIP CARE est en droit de clôturer le Compte Professionnel d'un Prestataire sous quarante-huit (48) heures en cas de manquement grave de celui-ci à l'une de ses obligations et notamment :

- (i) En cas de comportement inapproprié du Prestataire avant/au cours/ ou après la Prestation vis-à-vis du Client ou d'un tiers ;
- (ii) Ou dans l'hypothèse où le Prestataire refuserait cinq (5) Bons de Commande successifs et à intervalle très rapproché.

Afin de lever toute ambiguïté, les Parties reconnaissent et acceptent que ne saurait constituer un manquement de VIP CARE (i) le retard dans la mise à disposition des Services au Prestataire si ce retard n'excède pas une durée de trente (30) jours ouvrés suivant la date de conclusion du Contrat ; ou (ii) sous réserve des dispositions impératives applicables, VIP CARE fait l'objet d'une procédure collective.



ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DES PARTIES

10.1. VIP CARE agit en sa qualité d'intermédiaire permettant une mise en relation via le Site ou l'Application des Prestataires avec les Clients.

VIP CARE ne garantit pas les informations données par le Client, ni son état de santé, ni le sérieux et la probité du Client.

Dans ce cadre, le Prestataire reconnaît et accepte qu'il exécutera les Prestations au bénéfice de façon totalement indépendante et extérieure à VIP CARE des Clients sans aucune intervention de la part de VIP CARE dans cette réalisation.

Par conséquent, le Prestataire reconnaît et accepte que VIP CARE n'est en aucune manière responsable de la mauvaise exécution ou de l'inexécution d'une Prestation directement imputable au Client.

Ainsi, le fait que les Prestations proposés par VIP CARE sur son Site et son Application ne modifie ou n'atténue, de quelle que manière que ce soit, la responsabilité pleine et entière et les obligations du Prestataire vis-à-vis des Clients.

10.2. Le Prestataire reconnaît et accepte qu'en tant que professionnel du secteur de la beauté et du bien-être, il exerce son activité professionnelle en toute indépendance, sous sa responsabilité exclusive et selon les obligations légales et réglementaires auxquelles il est ou serait soumis. Le Prestataire demeurera seul responsable de la bonne exécution des Prestations vis-à-vis des Clients, sans que la responsabilité de VIP CARE ne puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.

Le Prestataire s'engage :

- A avoir un comportement normal et conforme aux bonnes mœurs vis-à-vis des Clients ;
- A s'abstenir de tout acte préjudiciable au bon déroulement des Prestations ;
- A utiliser, dans le cadre de l'exécution des Prestations, des équipements et des produits conformes à la réglementation et législation française et européenne applicable et notamment au règlement (CE n°1223/2009) du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques ;
- A recueillir auprès des Clients, préalablement à l'exécution des Prestations, les informations relatives à d'éventuels allergies ou problème de santé de toute nature ;
- A obtenir, pour les Prestations de coaching sportif, un certificat médical du Client attestant de son aptitude à exercer une activité sportive.

Le Prestataire est tenu d'informer, le plus rapidement possible et en tout état de cause impérativement avant les délais visés ci-dessous, VIP CARE de toute annulation ou report de rendez-vous de son fait par téléphone au numéro suivant : 01.42.66.50.46, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (coût d'un appel local non surtaxé) ou en adressant un e-mail à l'adresse suivante : info@vipcare.fr :

- Pour les Prestations à exécuter entre 06h00 et 13h00 : l'annulation devra intervenir la veille du rendez-vous jusqu'à 18h00 par téléphone et jusqu'à 20h00 par e-mail ;
- Pour les Prestations à exécuter entre 13h30 et 22h00 : l'annulation devra intervenir au plus tard quatre (4) heures avant le rendez-vous (par exemple : pour les Prestations



à exécuter à 22h00, le Prestataire sera tenu d'informer par téléphone ou par e-mail avant 18h00)

Le Prix sera intégralement remboursé au Client par VIP CARE.

Le Prestataire reconnaît que le Client qui a effectué une demande de réservation est en droit de l'annuler dans les mêmes conditions que le Prestataire. VIP CARE s'engage à prévenir le Prestataire de toute annulation d'une Commande par le Client dès réception de cette information. En tout état de cause, VIP CARE ne peut en aucun cas être tenu responsable des annulations ou des indisponibilités des Clients notifiées dans les délais. Pour les annulations et report des Clients hors délai ne relevant pas d'un cas de force majeure, le Prix sera versé au Prestataire.

Le Prestataire reconnaît avoir été informé par VIP CARE du fait que le Client dispose de la possibilité d'évaluer la Prestation par le biais de commentaires qui pourront apparaître sous le nom du Prestataire ; étant précisé que VIP CARE effectue une modération a priori de ces commentaires et ne procède pas à leur publication s'ils s'avèrent manifestement tronqués et/ou illicites et/ou inexacts.

Tout différend né ou à naître avec un Client devra être réglé directement avec celui-ci, sans aucune obligation, engagement ou garantie quelconque de la part de VIP CARE.

10.3. S'il fait appel à son personnel, le Prestataire s'engage à affecter à l'exécution des Prestations des professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

En vertu de l'autorité hiérarchique et disciplinaire qu'il exerce à titre exclusif sur son personnel, celui-ci restera placé sous le contrôle effectif du Prestataire durant l'exécution des Prestations.

Le Prestataire garantit la régularité de la situation de son personnel au regard des articles L. 1221-10 et suivants et L. 3243-1 et suivants du Code du travail. Le Prestataire certifie, en outre, être en conformité avec les dispositions des articles L. 8221-1 et L. 8221-2 du Code du travail, relatifs à la lutte contre le travail dissimulé, ainsi qu'avec les dispositions du Livre III, Titre IV du Code du travail.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE, GARANTIE ET ASSURANCE

11.1. Le Site et l'Application sont accessibles et mis à la disposition des Clients et des Prestataires par VIP CARE en sa qualité d'intermédiaire en vue de permettre une mise en relation entre Clients et les Prestataires.

11.2. A ce titre, il est expressément précisé que la responsabilité de VIP CARE ne saurait en aucun cas être engagée en raison d'un éventuel dommage direct ou indirect qui pourrait être causé à un Client, du fait des produits et équipements utilisés par le Prestataire, du fait des Prestations réalisées par le Prestataire ou du fait du Prestataire lui-même. A cet égard, dans le cadre de l'exécution des Prestations, le Prestataire demeure seul responsable vis-à-vis du Client de tout dommage direct ou indirect qu'il pourrait lui causer.

11.3. De même, la responsabilité de VIP CARE ne saurait être engagée en raison d'un éventuel dommage direct ou indirect subi par le Prestataire du fait d'un Client dans le cadre ou à l'occasion de la réalisation des Prestations, VIP CARE ne faisant pas de contrôle des informations renseignées par le Client.



11.4. Enfin, en sa qualité d'intermédiaire de mise en relation, la responsabilité de VIP CARE ne saurait être engagée en cas de retard, report ou annulation du fait d'un Client ou du Prestataire ou dans le cadre d'un quelconque litige opposant un Client et le Prestataire.

La responsabilité de VIP CARE ne saurait au même titre être engagée concernant la qualité et/ou les adéquations aux attentes des Clients s'agissant des Prestations exécutées par les Prestataires, VIP CARE n'étant que l'intermédiaire entre le Prestataire et le Client via le Site et/ou l'Application.

11.5. Le Prestataire garantit VIP CARE contre toute réclamation, frais (y compris les honoraires et frais d'avocats et d'expertise) et dommage qui résulterait : (i) d'une violation de toute réglementation et législation applicable à l'activité professionnelle du Prestataire, (ii) d'une utilisation frauduleuse du Site et/ou de l'Application ainsi que de leurs Services par le Prestataire et (iii) d'une violation des droits d'un tiers en cas de fausse information inscrite sur le Compte Professionnel du Site et/ou de l'Application.

11.6. Il est expressément précisé que, dans le cadre de l'exécution des Prestations, le Prestataire s'interdit tout exercice illégal de la médecine. Les Prestations réalisées par les Prestataires ne constituent pas des massages médicaux et la Prestation « massages » ne correspond pas de quelque manière que ce soit à un acte médical ou thérapeutique répondant directement ou indirectement à la définition légale qui est donnée dans les dispositions du Code de la santé publique. Il est en est de même pour toutes les Prestations de quelque nature que ce soit présentées sur le Site ou l'Application.

11.7. Le Prestataire déclare qu'il est titulaire d'une police d'assurance, couvrant sa responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Il s'engage à le rester pendant toute la durée du Contrat, sans que cette police d'assurance ne puisse être interprétée comme limitant, d'une manière quelconque, sa responsabilité au titre du présent Contrat. Sur simple demande de VIP CARE, le Prestataire s'engage à communiquer une copie de l'attestation d'assurance mentionnant notamment le montant maximum garanti et les exclusions éventuelles. Le Prestataire est tenu d'informer, dans les meilleurs délais, VIP CARE de toute modification ou résiliation de ladite police d'assurance.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre Partie.

Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des Parties.

Les Parties conviennent qu'ont un caractère confidentiel le contenu des Prestations ainsi que les éventuels rapports, courriers, informations, notes, fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des Prestations.

Par ailleurs, aux termes des dispositions de l'article L. 151-1 du Code de commerce, sont également protégées, au titre du secret des affaires, les informations répondant aux critères suivants :

- Qui ne sont pas, en elles-mêmes ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;



- Qui revêtent une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de leur caractère secret ;
- Qui font l'objet de la part de leur détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations confidentielles sans avoir obtenu l'autorisation préalable écrite de VIP CARE.

Les obligations et restrictions énoncées ci-avant ne s'appliquent pas :

- Aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant la conclusion du présent Contrat ;
- Aux informations qui sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article ;
- Aux informations qui sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation ;
- Ou aux informations qui doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de cinq (5) ans suivant la résiliation du présent Contrat.

ARTICLE 13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reconnaît que l'ensemble des éléments et des droits attachés au Site Internet, à l'Application, à la marque et au logo « VIP CARE » ainsi qu'à la charte graphique du Site et de l'Application sont et resteront la propriété exclusive de VIP CARE et que le Prestataire n'acquiert aucun droit sur ces éléments, de quelque manière que ce soit.

La marque « VIP CARE », ainsi que tous les autres éléments liés à VIP CARE, déposés ou non, reproduits au sein du Site ou de l'Application, ainsi que le nom de domaine « vipcare.fr » sont et demeureront la propriété exclusive de VIP CARE.

Toute reproduction, diffusion, représentation, modification ou utilisation de ces signes et/ou des contenus du Site, sans accord exprès et préalable de VIP CARE, pour quelque motif que ce soit, est interdite, sous peine de poursuites judiciaires.

L'ensemble des procédés techniques, y compris les logiciels mis en œuvre pour le fonctionnement du Site et de l'Application constituent la propriété exclusive de VIP CARE. Le Prestataire s'engage à respecter tous les droits de propriété de VIP CARE et reconnaît à ce titre qu'il n'est titulaire d'aucun droit, à l'exception du droit d'utilisation des Services, du Site et de l'Application qui lui sont accordés par VIP CARE au titre du présent Contrat.



ARTICLE 14 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

14.1. Les données à caractère personnel du Prestataire qui sont collectées par VIP CARE, en sa qualité de responsable de traitement, sur le Site et sur l'Application dans le cadre de la conclusion du Contrat, sont les suivantes :

- Lors de l'inscription du Prestataire sur le Site et l'Application par le biais de la création de son Compte Professionnel : nom, prénom, adresse, adresse e-mail, numéro de mobile, diplôme / licence / attestation, CV ;
- Lors de la connexion du Prestataire à son Compte Professionnel : données de connexion, cookies, d'utilisation, de localisation ;

14.2. Les données à caractère personnel sont enregistrées dans un fichier informatisé par VIP CARE en sa qualité de responsable de traitement pour les finalités suivantes :

- La gestion du fonctionnement et l'optimisation du Site et de l'Application ;
- L'accès, l'authentification et l'utilisation du Site et de l'Application ainsi que la gestion de ses Services utilisés par les Prestataires ;
- La géolocalisation des Prestataires, lorsque ceux-ci y ont expressément consenti en cochant la case prévue à cet effet sur le Site et/ou l'Application ;
- La gestion du fichier des Prestataires inscrits sur le Site ou l'Application ;
- La prospection directe par VIP CARE, pour des produits, services et contenus proposés sur le Site et/ou sur l'Application, ou analogues ;
- La prévention et détection des fraudes, malwares (malicious softwares ou logiciels malveillants) et gestion des incidents de sécurité.

14.3. VIP CARE ne conserve les données que pour la durée nécessaire à l'exécution du présent Contrat pour laquelle elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, les données du Prestataire sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée des délais légaux de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

14.4. Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées chez VIP CARE ainsi qu'à ses sous-traitants.

14.5. VIP CARE met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et qu'à ce titre, VIP CARE ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur le Site et l'Application.

14.6. Le Prestataire dispose des droits suivants : accès, rectification, effacement, portabilité des données, opposition et limitation du traitement ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent s'exercer en adressant une demande à



l'adresse email suivante : info@vipcare.fr ou par courrier postal : VIP CARE, Délégué à la Protection des Données (DPO), 11 rue Tronchet, 75008 Paris.

14.7. Conformément à la législation et réglementation en vigueur en matière de protection des données et pour sa parfaite information, le Prestataire est invité à consulter la Politique de protection des données disponible à l'adresse url : <https://www.vipcare.fr/index.php>.

ARTICLE 15 – LIENS HYPERTEXTES ET CONTENUS ILLICITES

15.1. Certains liens hypertextes présents sur le Site et/ou l'Application renvoient vers des ressources éditées par des tiers et situées sur des serveurs exploités par des tiers sur lesquels VIP CARE n'exerce pas de contrôle et dont les activités ne sont pas contrôlées, vérifiées et/ou avalidées par VIP CARE.

En conséquence, VIP CARE exclut toute responsabilité concernant la disponibilité et le contenu des ressources et sites concernés.

De même, VIP CARE n'est pas responsable des liens hypertextes figurant sur des sites édités par des tiers et dirigeant vers le Site et/ou l'Application.

15.2. Le Prestataire dispose de la possibilité de notifier à VIP CARE une réclamation ou une objection relative à des éléments ou contenus illicites présents sur le Site et l'Application, par courrier postal ou par courrier électronique aux adresses suivantes : : info@vipcare.fr ou VIP CARE, 11 rue Tronchet, 75008 Paris. Cette réclamation doit comporter tous les éléments justifiant du caractère illicite du contenu en cause.

ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE

Les obligations des Parties seront suspendues en cas de survenance d'un cas de force majeure retardant ou empêchant l'une des Parties de respecter ses obligations.

La Partie invoquant l'impossibilité d'exécution pour cause de force majeure devra : (i) informer par tout moyen l'autre Partie, dès survenance et, au plus tard, dans les quarante-huit (48) heures, d'un cas de force majeure, de sa nature, de son point de départ et de la durée estimée de l'événement, et (ii) prendre, dans les meilleurs délais, toute mesure appropriée en vue de remédier à cette situation, et en tout état de cause, en limiter les effets.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure si cet événement est temporaire ou au plus tard trois (3) mois après l'apparition du cas de force majeure. Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences.

Si l'empêchement est définitif ou à l'expiration d'un délai de trois (3) mois, les Parties seront libérées de leur obligation l'une envers l'autre sans indemnités de part ni d'autre.

ARTICLE 17 – CONVENTION DE PREUVE

Les Parties conviennent de considérer les reçus et les documents électroniques échangés entre elles (telles que les factures des Prestations exécutées) comme des écrits d'origine au sens de l'article 1366 du Code civil c'est à dire comme ayant la même valeur que celle accordée à l'original. Les Parties



conviennent de conserver les télécopies ou les écrits électroniques de telle manière qu'ils puissent constituer des copies fidèles et durables au sens de l'article 1379 du Code civil.

ARTICLE 18 - DISPOSITIONS DIVERSES

18.1. Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes CGV est ou devient inapplicable, caduque ou nulle, pour quelque raison que ce soit, elle sera réputée non écrite mais n'entraînera pas la nullité ou la caducité des autres stipulations des présentes CGV. Dans ce cas, les autres stipulations ne seront nullement affectées et demeureront pleinement en vigueur.

18.2. Le fait pour VIP CARE et/ou pour le Prestataire de n'exercer ou de tarder à exercer l'un quelconque des droits d'une ou plusieurs stipulations des présentes CGV, ne peut en aucun cas constituer ni être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Si une ou plusieurs stipulations des CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

18.3. Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution du Contrat par VIP CARE devront être formulées par le Prestataire dans un délai d'un (1) an à compter de la résiliation du Contrat.

18.4. En cas de contradiction entre les CGV et le Bon de Commande, il est expressément précisé que les CGV prévaudront.

ARTICLE 19 – DROIT DE RETRACTATION

Dans la mesure où le Prestataire est un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, le droit de rétractation prévu par le Code de consommation n'est pas applicable dans le cadre du Contrat. Par exception, dans l'hypothèse où le présent Contrat est conclu hors établissement, qu'il n'entre pas dans le champ d'activité principale du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (5), le droit de rétractation de quatorze (14) jours s'applique au Contrat conformément à l'article L. 221-3 du Code de la Consommation.

ARTICLE 20 - LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

LE CONTRAT EST REGI ET INTERPRETE CONFORMEMENT AU DROIT FRANÇAIS. LES PARTIES S'ENGAGENT A RECHERCHER UNE SOLUTION AMIABLE A TOUT DIFFEREND QUI POURRAIT NAITRE DE LA VALIDITE, DE L'EXECUTION OU DE L'INTERPRETATION DU CONTRAT.

TOUT DIFFEREND LIE A L'EXECUTION, A L'INTEPRETATION OU A LA VALIDITE DES PRESENTES CGV RELEVRA, A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE ENTRE LES PARTIES, DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

CETTE ATTRIBUTION DE COMPETENCES S'APPLIQUE EGALEMENT EN CAS DE PROCEDURE EN REFERE, DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE